

SEANCE DU 12 DECEMBRE 2023 A 18H30

Quatrième séance ordinaire de la session d'automne, législature 2020-2025.

Conseillers municipaux :

Présents :

Mesdames	Zélie Guerra, vice-présidente Anne-Sophie Fillistorf Tatiana Grushunova Céline St Mart
Messieurs	Yann Berney Pierre Laugeri Paolo Gradassi Jean-Jacques Nussbaumer, président Alain Pipoz David Schütz Christian Tripod

Excusée :

Madame	Solveig Rüfenacht
Monsieur	Nicolas Meda

.....

Exécutif :

Présents :

Monsieur	Vincent Hornung, Maire
Monsieur	Henri Louvrier, adjoint

Excusée :

Madame	Sabine Chassot Leiglon, adjointe
--------	----------------------------------

.....

Secrétaire général : Pierre-Alain Aubert, présent
Procès-verbal : Heidi Schütz, secrétaire communale.

Ordre du jour :

- 1. Approbation du procès-verbal de la séance du CM du 7.11.2023.**
- 2. Proposition et communication du bureau du Conseil municipal.**
 - 2.1 Rappel des règles de communication maire et adjoints
 - 2.2 Lettre du comité référendaire
- 3. Communications du Maire et des Adjoints**
 - 3.1 Communication des dates du CM printemps 2024
 - 3.2 Finances de la Commune
 - 3.3 ODD – Agenda 2030
 - 3.4 Fondation genevoise de désendettement
 - 3.5 Décorations de Noël – complément d'information
- 4. Rapport de Commission**
 - 4.1 Commission ad-hoc aménagement

5. Projets de délibérations, de motions et de résolutions

5.1 Approbation du budget 2024

5.2 Approbation des indemnités Maire et Adjointes ainsi que Président du CM 2024

5.3 Versement de la contribution au FIDU 2024

6. Propositions individuelles et questions

6.1 Retour sur la soirée des nouveaux habitants

J.-Nussbaumer, Président, ouvre la séance à 18h30.

1. Approbation du PV du 7 novembre 2023

Ne suscitant pas de remarque, le PV de la séance de Conseil municipal du 7 novembre 2023, rédigé par Heidi Schütz, est approuvé par 5 oui, 0 non et 3 abstentions.

.....

2. Propositions et communications du bureau du Conseil municipal.

2.1 Rappel des règles de communication maire et adjoints

J.-J. Nussbaumer revient sur la remarque de P. Gradassi lors du CM du 7 novembre 2023 au sujet des questions relatives aux communications de l'Exécutif. Il donne la parole au secrétaire général.

P.-A. Aubert mentionne l'art, 21 du Règlement du Conseil municipal qui évoque une communication et non un débat. De manière générale, le CM est géré par le Président. Quand l'Exécutif a la parole, ce dernier transmet des informations. Il serait possible d'amender notre Règlement communal avec une séance de questions/réponses à la fin des communications Maire et Adjointes.

Ch. Tripod serait favorable à une séance questions/réponses à la fin du point évoqué.

J.-J. Nussbaumer demande si le CM accepte un amendement qui laisserait un temps de parole au CM après la communication des Maires et Adjointes.

Par 9 oui, soit à l'unanimité des membres présents, le CM accepte l'ajout d'une séance de questions – réponses à la fin du point : Communications de l'Exécutif.

2.2 Lettre du comité référendaire

J.-J. Nussbaumer annonce qu'une rencontre est prévue en janvier 2024 avec les rédacteurs d'une lettre provenant du comité référendaire.

V. Hornung précise que l'Exécutif souhaite recevoir les trois signataires de la lettre lors d'une même séance. Le Conseil municipal sera informé du résultat de cette rencontre.

3. Communications du Maire et des Adjointes.

3.1 Communication des dates du CM de la session printemps 2023

V. Hornung annonce que les séances de CM de la session de printemps 2024 sont prévues à 20h15, les : 16 janvier 2024, 6 février 2024, 5 mars 2024, 16 avril 2024, 14 mai 2024 et 11 juin 2024.

J.-J. Nussbaumer demande que les questions pour le CM soient communiquées au moins 15 jours à l'avance afin d'être intégrées à l'ordre du jour et le cas échéant, documentées avec l'Exécutif.

3.2 Finances de la Commune

V. Hornung explique que l'Exécutif a contacté le directeur financier de l'ACG, afin d'obtenir des informations très précises au sujet de la péréquation. Cette séance est prévue en janvier 2024. Ces informations seront transmises au CM en février ou en mars 2024.

3.3 ODD – Agenda 2030

V. Hornung communique qu'en raison de l'absence de S. Chassot Leiglon, adjointe, ce point sera repris lors d'une prochaine séance de CM.

3.4 Fondation genevoise de désendettement

J.-J. Nussbaumer donne la parole à H. Louvrier.

Dès 2024, Céligny va collaborer avec la FGDE (Fondation genevoise de désendettement) et l'Association Autonomia, à la suite de l'entrée en vigueur de la loi sur l'aide sociale et la lutte contre la précarité (LASLP). M. Louvrier rappelle que la commune doit faire de la prévention et de l'information. Environ 8 % de la population est en surendettement. Il s'agit principalement de l'endettement des jeunes ou des moins jeunes submergés par les petits crédits de consommation.

Céligny a signé un protocole d'accord avec les 5 petites communes du GCRDL (Céligny, Collex-Bossy, Genthod, Pregny-Chambésy et Bellevue)

A Céligny, la première séance de prise de contact avec les bénéficiaires potentiels par Autonomia aura lieu le 11 juin 2024. Avant de pouvoir bénéficier de l'aide de la FGDE, un bilan doit être fait avec un service social. Pour ce faire, Céligny a mandaté Autonomia.

3.5 Décorations de Noël

J.-J. Nussbaumer annonce que le détail des chiffres relatifs au contrat d'installation des décorations de Noël n'était pas tout à fait exact et a été corrigé par message le lendemain par l'Adjointe.

V. Hornung précise cependant que l'enveloppe totale est restée conforme à ce qui a été voté par le CM.

A.-S. Fillistorf a de la peine à comprendre que le vote du CM soit entériné lorsque les chiffres sont faux.

V. Hornung propose que S. Chassot Leiglon reprenne l'explication du dossier lors d'un prochain CM étant donné que les illuminations sont déjà installées.

P. A. Aubert ajoute que l'enveloppe totale n'est pas en cause, c'est le détail des montants qui n'était pas correct.

4. Rapport de Commission

4.1 Commission ad-hoc aménagement

J.-J. Nussbaumer annonce que le lien d'accès au Schéma directeur communal a été mis sur Cmnet, comme tous les membres du CM n'étaient pas encore présents lors de la présentation initiale.

V. Hornung précise que le but est de communiquer avec transparence, l'étape suivante sera de le présenter à la population.

Ch. Tripod demande si le Schéma directeur a été approuvé Pro Forma.

P.-A. Aubert rappelle que ce Schéma a été accepté par la Commission ad hoc et que sa présentation au CM vise à le rendre public. Une séance d'information pour les habitants est prévue en 2024.

P. Laugeri insiste sur le fait d'expliquer clairement cette démarche.

Ch. Tripod demande l'ajout d'un point 4.2

Il n'y a pas d'opposition du CM pour qu'il le fasse maintenant.

4.2 Implantation nouvelle salle communale

Ch. Tripod annonce que la Commission s'est réunie deux fois au sujet de l'implantation de la nouvelle salle communale, les travaux de la Commission ne sont pas encore assez aboutis, une nouvelle séance aura lieu en janvier 2024.

5. Projet de délibérations, de motions et de résolutions

5.1 Délibération pour l'approbation du budget

En l'absence de S. Rüfenacht, présidente de la Commission des finances, J.-J. Nussbaumer donne la parole à Z. Guerra, vice-présidente qui résume le rapport de la Commission des finances qui est parvenu aux membres du CM et de l'Exécutif.

J.-J. Nussbaumer et V. Hornung remercie la Commission pour ce rapport très clair.

Ch. Tripod souhaite revenir sur les points clefs :

1. Baisse des revenus fiscaux due à une grande dépendance des finances de la Commune à certains « grands contribuables » dont les revenus sont plus volatiles que d'autres.
2. Charges de la Commune en constante augmentation et aucune baisse n'est envisageable ces prochaines années au vu des réglementations cantonales et des besoins de la population.
3. Un plan de retour à l'équilibre financier a été présenté à la Commission, en conformité avec les dispositions légales. Retour à l'équilibre prévu pour 2027. A l'avenir, si aucun revenu additionnel et/ou baisse de charges ne sont prévus, la question de l'équilibre budgétaire risque de se poser de manière récurrente
4. L'Exécutif va entreprendre une analyse détaillée des opportunités de revenus supplémentaires et/ou baisse de charges afin de prévoir le financement d'infrastructures nécessaires.

Z. Guerra ajoute un point important, le patrimoine financier rapporte beaucoup mais génère aussi beaucoup de charges.

Ch. Tripod précise que le revenu net du patrimoine financier est d'environ CHF 300'000.-.

V. Hornung répond que le patrimoine financier engendre des charges mais finalement le patrimoine demeure.

Y. Berney, pour sa part, estime que certaines charges devraient baisser.

Ch. Tripod revient sur le point 3, un plan financier a été élaboré sur 10 ans, un retour à l'équilibre est prévu en 2027. L'étude des possibilités de revenus supplémentaires est prévue. Un autre point important est celui de la marge de manœuvre, à disposition de l'Exécutif, de plus ou moins 5 % du revenu fiscal, lors de l'établissement du budget.

V. Hornung ajoute s'être rendu au Département des finances pour identifier les plus grands contribuables de notre Commune. Nous sommes très fragiles car nous avons 2 très grands contribuables et les dix plus grands contribuables contribuent pour une grande part au budget communal.

Z. Guerra parle de la part privilégiée, nous ne recevons que 20 % des impôts. Comment récupérer plus que 20 % des impôts ?

H. Louvrier explique que la part privilégiée est calculée selon notre indice de capacité financière.

P.-A. Aubert précise que la rencontre avec l'ACG de janvier 2024 éclaircira cette problématique.

V. Hornung confirme que l'Exécutif reviendra en janvier sur ce point.

Ch. Tripod estime que la problématique des finances sera très importante en 2024, d'où la demande de se faire aider.

P. Laugeri souhaite qu'étant donné l'ampleur des chiffres et la complexité des finances, le CM soit également formé, il est difficile pour lui de se positionner dans ces conditions.

V. Hornung explique qu'à la suite de la séance de janvier, l'Exécutif fera venir un spécialiste.

H. Louvrier dit qu'il faut avoir en tête que le chiffre d'un million de revenu du patrimoine financier est un revenu brut, le revenu net est beaucoup plus bas. Le revenu net influence les calculs de l'indice de capacité financière et donc la péréquation intercommunale. Il communique aussi des informations sur l'évolution à la baisse du taux de la part privilégiée ces dernières années qui péjore la capacité financière de la Commune.

Ch. Tripod prévient que la Commission des finances a besoin de comprendre et identifier les différents éléments. Des projets de loi cantonaux auront, s'ils entrent en vigueur, un énorme impact sur nos finances.

Z. Guerra s'étonne du point 4 de la délibération. Il vaudrait mieux prendre dans nos liquidités plutôt que d'emprunter.

P.-A. Aubert répond que c'est une obligation légale d'inscrire cette possibilité dans la délibération du budget, cela pour le cas échéant, assurer à l'Exécutif le pouvoir d'investissement.

Ch. Tripod ajoute que tout investissement fera l'objet d'une délibération.

V. Hornung lit la délibération :

Proposition du Maire relative au budget de fonctionnement annuel 2024, au taux des centimes additionnels, ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter

Vu le budget administratif pour l'année 2024 qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements,

attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de 3 624 807 F aux charges et de 3 494 259 F aux revenus, l'excédent de charges présumé s'élevant à 130 548 F,

attendu que cet excédent de charges présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de -130 548 F et résultat extraordinaire de 0 F,

attendu que l'autofinancement s'élève à 148 380 F,

attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2024 s'élève à 33 centimes,

attendu que le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2024 par les personnes domiciliées ou séjournant plus de 3 mois dans la commune s'élève à 0 centime,

attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de 1 419 340 F aux dépenses et de 0 F aux recettes, les investissements nets présumés s'élevant à 1 419 340 F,

attendu que les investissements nets sont autofinancés pour un montant de 148 380 F, il en résulte une insuffisance de financement des investissements de 1 270 960 F,

vu le rapport de la Commission des finances du 5 décembre 2023,

vu l'article 30, al. 1, lettre a, b et g, 90 et 113 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

sur proposition de M. le Maire,

le Conseil municipal

DECIDE

par 9 oui, 0 non et 1 abstention,

1. D'approuver le budget de fonctionnement 2024 pour un montant de 3 624 807 F aux charges et de 3 494 259 F aux revenus, l'excédent de charges total présumé s'élevant à 130 548 F. Cet excédent de charges total présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de -130 548 F et résultat extraordinaire de 0 F.
2. De fixer le taux des centimes additionnels pour 2024 à 33 centimes.
3. De fixer le nombre des centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2024 à 0 centime.
4. D'autoriser M. le Maire à emprunter en 2024 jusqu'à concurrence de 1 270 960 F pour couvrir l'insuffisance de financement présumée des investissements du patrimoine administratif.
5. D'autoriser M. le Maire à renouveler en 2024 les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.

5.2 Délibération pour l'approbation des indemnités Maire et Adjointes ainsi que Président du CM

Lecture de la délibération :

Proposition du Maire relative aux indemnités allouées en 2024 aux Maire et adjoints et conseillers municipaux

Vu le projet de budget pour l'année 2024,

vu le rapport de la Commission des finances du 5 décembre 2023,

vu l'article 30, al. 1, lettre v, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition de M. le Maire

le Conseil municipal

DECIDE

par 9 oui, 0 non et 1 abstention,

6. De fixer les indemnités allouées au Maire à 40 000 F et aux adjoints à 30 000 F, soit 100 000 F au total.
7. De fixer les indemnités allouées pour les séances du Conseil municipal à 70 F la séance, pour les séances de commissions à 70 F la séance pour les membres et à 100 F pour les présidents, ainsi qu'à 30 F la rédaction du procès-verbal, soit 17'000 F au total.
8. De porter ces sommes sur les rubriques budgétaires 2024 suivantes :

012.300 Indemnités aux Maires et adjoints

011.300 Indemnités aux conseillers municipaux

5.3 Délibération pour le versement de la contribution au FIDU 2024.

Z. Guerra demande ce qui se passe si on refuse cette délibération.

V. Hornung explique que le FIDU sert à soutenir financièrement les communes en vue de la construction d'infrastructures liées aux nouvelles constructions.

P.-A. Aubert estime qu'il faudrait démissionner de l'ACG, si la commune ne souhaite plus soutenir ce genre de Fonds.

P. Laugeri pense que la question est pertinente, il doit exister un moyen de s'en sortir.

V. Hornung explique que des bases légales existent en relation avec la participation des communes à ces Fonds.

Z. Guerra est mal à l'aise, car elle a l'impression que le CM n'a pas le choix. Elle demande si la Commune reçoit des aides pour le soutien à la biodiversité.

V. Hornung entend les interrogations du CM, il donnera de plus amples renseignements après avoir contacté l'ACG.

Lecture la délibération :

Proposition du Maire d'ouvrir un crédit destiné au versement de la contribution annuelle au FIDU pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises

Vu le plan directeur cantonal 2030 fixant un objectif en termes de construction de logements afin de répondre à la pénurie actuelle et couvrir les besoins futurs liés au développement de notre canton ;

vu la proposition d'élaborer un mécanisme de compensation entre les communes qui construisent et celles qui ne construisent pas, ces dernières venant aider financièrement les premières à financer les équipements obligatoires et les espaces publics en lien avec l'accueil de nouveau logement au moyen de la constitution d'un fonds ;

considérant que ce fonds est compétent pour les attributions des financements versés aux communes ;

considérant que ce fonds est alimenté par une contribution annuelle de 2,5 millions de francs du canton et d'une contribution annuelle de 26 millions de francs des communes ;

vu la nécessité de voter un crédit d'engagement pour le versement de cette contribution annuelle destinée à subventionner les investissements publics à charge des communes accueillant de nouveaux logements ;

vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain ainsi que ses statuts ont été approuvés par l'Assemblée générale de l'ACG en date du 18 novembre 2015 ;

vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain ainsi que ses statuts ont été approuvés par le Grand Conseil en date du 18 mars 2016 et que cette loi est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2017 ;

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et à la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU),

sur proposition de M. le Maire,

le Conseil municipal

décide

par 5 oui, 5 abstentions et 0 non

1. D'ouvrir à M. le Maire un crédit de 40 600 F pour le versement d'une contribution au fonds intercommunal de développement urbain destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements (rubrique 0290.5620), puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif (sous la rubrique 0290.1462 "subventions d'investissements versées à des communes ou à des établissements qu'elles financent en commun").
3. D'amortir cette dépense au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 0290.36602 dès 2025.
4. D'autoriser M. le Maire à emprunter jusqu'à concurrence du crédit brut mentionné au point n°1.

P. Laugeri souhaite plus d'explications du fait du référendum et des comptes négatifs.

Ch. Tripod précise que le FIDU sert aussi à financer des canalisations, des routes, des crèches, etc. Il souhaite également une explication détaillée des différents Fonds.

P. Laugeri ajoute qu'il est sage de réfléchir à toutes les délibérations qui sont soumises au CM.
C. St Mart souhaite savoir à quel moment la Commune de Céligny a bénéficié du FIDU.
J.-J. Nussbaumer demande sur quelle base est fixée la participation au FIDU.
P.-A. Aubert mettra tous les liens concernant le FIDU et les autres Fonds intercommunaux sur Cmnet.
Ch. Tripod propose aux Conseillers municipaux de lire toutes ces explications et revenir ensuite au CM avec des questions lors d'une prochaine séance.

6. Propositions individuelles et questions

Fondation communale.

C. St Mart se souvient avoir entendu qu'une séance d'information pour les locataires, au sujet des travaux de rénovation des immeubles de la Fondation, devait avoir lieu en novembre 2023.
Ch. Tripod répond que la date n'a pas encore été fixée.

Parcage au centre du village.

C. St Mart demande à la Commission des routes si des projets pour des parkings au village sont en cours d'étude, il devient impossible de se garer au village, selon elle.
D. Schütz répond que la Commission des routes n'a reçu aucun mandat du CM. De plus, il reste des places de parc disponibles, à louer aux Grands-Chênes.
V. Hornung explique que la politique actuelle ne va pas dans le sens de plus de parking.

Accès véhicules lourds au Grands-Chênes.

C. St Mart s'étonne que par suite des récents événements aux Grands-Chênes, il n'y ait pas d'accès pour les camions aux Grands-Chênes, ceux-ci sont restés au bord de la route des Coudres.
V. Hornung précise que les accès existent pour les véhicules d'urgence. Tout ceci a été réfléchi au niveau de la construction, les poids calculés selon les normes légales genevoises et également vaudoises étant donné que les pompiers de Nyon interviennent à Céligny.
D. Schütz ajoute que c'est une procédure normale pour une intervention des pompiers, ceux-ci ne vont pas s'enfiler dans un cul-de-sac, ceci pour ne pas bloquer les accès.

Terrain ex-Jaton.

C. St Mart demande ce qu'il en est des projets de constructions sur ce terrain.
V. Hornung répond qu'il y a eu des oppositions et depuis plus de nouvelles ! Il sait que le nombre d'appartement a été revu à la baisse.

Rapport administratif et financier de la Commune.

Z. Guerra remercie pour la remise du Rapport administratif et financier 2022, elle souhaite recevoir le rapport 2023 au mois de juin 2024.
Dans cette idée, P.-A. Aubert remercie les membres de l'Exécutif et les présidents de Commission de rendre leur rapport avant fin mars 2024.

Chemin des Ochettes.

Y. Berney revient sur l'état du chemin des Ochettes dont les bordures sont en mauvais état et la haie d'un riverain insuffisamment taillée.

7.2 Retour sur la soirée des nouveaux habitants

J.-J. Nussbaumer remercie Z. Guerra et H. Schütz pour l'aide à l'organisation et la participation au rangement ainsi que S. Zuppinger et V. Hornung pour la préparation et le service des raclettes. Il remercie également H. Louvrier et S. Chassot Leiglon pour la présentation de la Commune et des Sociétés locales. La soirée a été très sympathique et fort appréciée. Merci à tous les participants pour leur aide.

Le président lève la séance à 20h15.

Jean-Jacques Nussbaumer
Président du Conseil municipal



Membre du Conseil municipal



Heidi Schütz
Secrétaire communale